

Règlement du Trail Blanc de La Rosière

Le rendez-vous est donné le vendredi 30 janvier 2026, avec un départ au coucher du soleil. Profitez d'une ambiance magique en montagne : allumez votre frontale et filez à toute vitesse sur les chemins enneigés du domaine.

1 – Organisation

La Rosière Tourisme

Contact : respevenements@larosiere.net

Loïc Woirgard : 06 04 40 40 56

2 – Epreuves

– La Rosière 20 km (20,1 km) 862 m D+

Course individuelle

Départ 17h15 aux Eucherts

– La Rosière 10 km (10,5 km) 431 m D+

Course individuelle

Départ 18h00 aux Eucherts

– La Rosière 5 km (5,3 km) 244 m D+

Course individuelle

Départ 18h00 aux Eucherts

3 – Catégories autorisées sur les courses

20km : ouvert aux Master, Séniors, Espoirs, Juniors

10km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets

5km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes

Les catégories d'âge 2026

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	1991 et avant
Seniors	1992 à 2003
Espoirs	2004, 2005 et 2006
Juniors	2007 et 2008
Cadets	2009 et 2010
Minimes	2011 et 2012
Benjamins	2013 et 2014

4 – Remise des prix et récompenses

La remise des prix se déroulera à la Rosière à l'issue de la course, à 19h30. Les podiums seront appelés et photographiés.

Sont récompensés :

Les 3 premier(e)s au temps Scratch hommes et femmes sur les trois distances.

5 – Inscriptions, tarifs et options

20 km : 15 €

10 km : 10 €

5 km : 5 €

Deux moyens de s'inscrire :

– Par internet sur le site : <https://reservation.larosiere.net/la-rosiere-trail-blanc-03-02.html>

– Sur place, Place des Eucherts à partir de 16h15

La pré-inscription sur internet est conseillée afin de limiter les contraintes administratives sur place le soir de la course.

6 – Licence ou certificat médical obligatoire

– Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

– Pour les licenciés, soit la licence FFA, les licences FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.

Les copies des licences et certificats médicaux sont à présenter lors du retrait des dossards. Elles seront conservées par l'organisation pendant 1 an.

7 – Matériel obligatoire

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant obligatoire pour les deux parcours du Trail Blanc :

– Lampe frontale chargée, avec piles pour une autonomie de plus de 4h

– Une réserve en eau

– Sifflet (souvent intégré dans les sacs de trail)

– Couverture de survie de taille minimum 1,4m x 1,8m

– Téléphone portable chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré 06 04 40 40 56

– Les bâtons sont autorisés

Des vérifications des sacs seront effectués par les organisateurs (au départ, sur la course et à l'arrivée), le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Matériel vivement conseillé, à adapter selon la météo et le coureur :

– Tenue adaptée à un froid hivernal nocturne en altitude (2000m)

8 – Remise des dossards

La remise des dossards sera effectuée le jour même, à partir de 16h15. Fin de la remise des dossards à 17h45.

- Premier départ du 20km à 17h15
 - Deuxième départ du 10km et 5km à 18h00.
- Les deux départs auront lieu Place des Eucherts.

9 – Rétractation

En cas de non-participation, il est possible de remettre son dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l'organisation au moins 48h avant la course. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10 – Barrières horaires, contrôles et abandons

Une barrière horaire est mise en place et sera rappelée aux coureurs le jour de la course. Celle-ci se situe sur le front de neige, à la fin du tracé du parcours 5km. Les coureurs du 10 km devront arriver au km 5 avant 18h45 (45min maximum). Les coureurs du 20 km devront arriver au km 10 avant 18h30 (1h15 de course)

Les coureurs qui s'étaient engagés sur le 10km et le 20 km et qui sont hors délai au moment de la barrière horaire devront rendre leur dossard et seront classés sur le 5km.

Tout abandon devra être signalé au directeur de course, et ensuite rendre son dossard à l'arrivée du trail. Le coureur pourra attendre le serre fil pour regagner ensemble l'arrivée, il peut aussi regagner l'arrivée par ses propres moyens sous son entière responsabilité. Une équipe de serre-filera fermera les parcours.

11 – Ravitaillements

Pour le 20km, 10 km et le 5 km : à l'arrivée place des Eucherts, ravitaillement et collation de fin de course.

12 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

13 – Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossards
- Falsification de dossard
- Absence partielle ou totale du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- Dépassement de la barrière horaire
- Non-respect de l'itinéraire

14 – Météo

En cas de très mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité. Les lieux de départ et d'arrivée resteront toutefois inchangés.

15 – Sécurité

Un personnel de sécurité sera présent sur la course. Des signaleurs jalonnent le parcours et seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté. Le numéro de secours est le 06 04 40 40 56.

16 – Assurance responsabilité civile

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entièr responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. Une assurance individuelle est proposée aux coureurs lors de l'inscription sur internet, jusqu'à la veille de la course par exemple : <http://www.impact-multisports.com/>

17 – Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s'engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements. Le coureur s'engage à vérifier le règlement au retrait du dossard pour prendre connaissance des changements.

18 – Droit à l'image et à l'anonymat

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, l'Office de Tourisme de La Rosière et ses partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles. Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : www.larosiere.net. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime.

19 – RCPD

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Office du Tourisme de la Rosière uniquement. Les finalités : Vous recontacter pour vous informer sur le Trail ou sur d'autres événements de la station.

La durée de conservation des données est d'au moins 1 an. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à respevenements@larosiere.net. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

20 – Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, vous reconnaisssez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.